Quand le haut-débit manque de répondant...

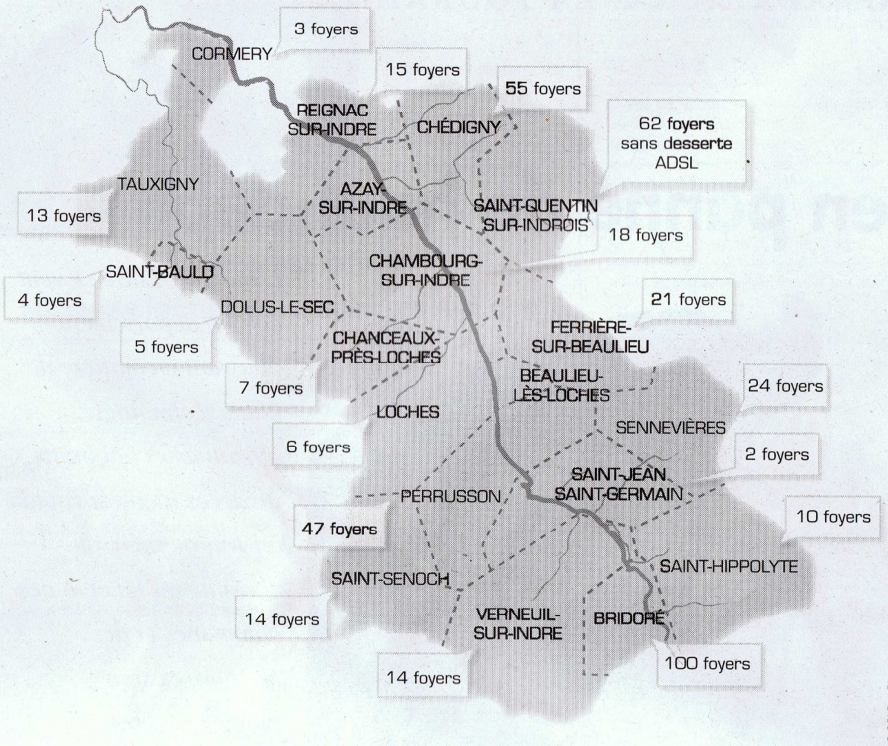

Fin 2007, le nombre de foyers non éligibles dans le canton de Loches s'élevait à 420. Il est à ce jour de 245 et 128 sont actuellement soumis à une étude de faisabilité. Une cinquantaine ne pourront l'être par le biais de la RNA, mais la CCLD est prête à financer, entre autres, des pack satellitaires pour des zones qui resteraient blanches.

QUI peut se passer de l'Internet à haut débit de nos jours ? Les particuliers ? Pourquoi pas, mais ce n'est quand même pas agréable. Les entreprises ? Ce n'est plus possible. Prenons la direction de Bridoré, l'une des zones dites « blanches ». L'établissement Piot, une PME de 50 salariés spécialisée dans les constructions métalliques, réalise 7 millions d'euros de chiffre d'affaires. Mais le bas débit (c'est peu dire) est un frein considérable à son développement. « Aujourd'hui, nous recevons tous les fichiers de nos architectes par Internet et ils sont généralement très, très lourds », expliquent Dominique et Véronique Piot, installés à Bridoré depuis 2003, qui doivent faire avec… 56 Mo. « Nous sommes dans l'obligation de mettre une personne à demeure, chaque matin, pour télécharger les fichiers : ils mettent en moyenne quelques heures… quand cela ne plante pas ! Et puis notre chiffre d'affaires nous contraint à transmettre nos éléments comptables aux services fiscaux par le biais d'Internet : le haut débit est devenu obligatoire, voire vital ». Perte de temps, donc perte… vous connaissez la suite. « Un véritable sentiment d'injustice nous gagne et, à ce rythme, nous ne pourrons plus concurrencer sur des chantiers pourtant accessibles ».

La CCLD prête à s'engager

L'établissement Piot n'est pas un cas isolé dans le Lochois, loin s'en faut. L'ADSL est devenue une condition sine qua non à l'implantation d'une entreprise sur un territoire. Tout comme celles de particuliers citadins venant trouver la clé des champs.

La communauté de communes Loches développement a bien conscience du problème et a décidé d'agir. Des améliorations sont déjà à signaler puisque la dernière étude - réalisée il y a quelques jours - montre que le nombre de foyers encore non éligibles dans le canton s'élève à 245, contre 420 en fin 2007 (document ci-contre), et 128 sont en cours d'étude. Mais Pierre Louault, président de la communauté de communes, souhaite que son territoire soit totalement couvert, dans les deux ans qui arrivent. Pour cela, il est encore prêt à innover : « nous avons commandé une étude à France Télecom (propriétaire du réseau) qui nous a chiffré le coût d'une telle opération : il nous faudrait 650 000 euros pour équiper une majorité de foyers par le biais de la RNA et une cinquantaine par satellite, dont nous prendrions le coût du Pack à notre charge ».

Belle initiative et farouche volonté. Mais la CCLD ne peut financer seule un tel projet seul. « Nous allons chercher des partenaires et monter un dossier pour que le Département, la Région et l'Europe puissent co-financer ce projet et… nous laisser maître d'œuvre : ce n'est pas gagné mais j'ai envie d'y croire… ». Et l'Etat ? « Il n'a plus de sous ! En revanche, j'attends de lui qu'il ait un rôle de régulateur : il doit obliger les opérateurs - qui font quand même de l'argent sur ces territoires partiellement couverts - à investir davantage pour mettre tout le monde en haut débit ».

Dans un monde idyllique, l'ADSL sera présente dans les 9 000 foyers du canton d'ici un an et demi. « Si l'on nous aide et l'on nous laisse faire », insiste bien Pierre Louault.

Haut-débit et solutions alternatives

3 Questions à Marisol Touraine
Députée de la 3e circonscription d'Indre-et-Loire

« L'Internet, un service universel »

Vous avez récemment interpellé le Gouvernement sur la question de l'Internet à haut-débit en zone rurale, quelle était votre motivation ?

Aujourd'hui dans notre département, cinquante-quatre communes sont mal ou non couvertes par l'Internet à haut-débit, dont 18 dans ma seule circonscription (…) Saint-Quentin-sur-Indrois, Chaurnussay, Bridoré, Civray-sur-Esvres ou encore La Chapelle Blanche, sont des zones totalement blanches pour le haut débit. C'est pour moi, un constat inacceptable car les citoyens ne bénéficient pas d'un égal accès au haut débit sur l'ensemble du territoire alors qu'Internet est devenu incontournable dans la vie quotidienne.

Pensez-vous que le manque de haut-débit peut être un frein au développement économique de notre région ?

Assurément ! Et cela est particulièrement vrai pour les communes rurales qui font des efforts conséquents pour améliorer leur attractivité et ainsi accueillir de nouvelles familles, des professionnels, des entreprises. Des efforts qui aboutissent à peu car l'absence de connexion en haut-débit compromet fortement leur action (…) Aujourd'hui, Internet est indispensable pour accéder aux informations, pour prospecter des marchés, pour échanger avec des clients ou des correspondants. Nous priver de cet outil nécessaire, désormais, à l'aménagement de notre territoire, c'est tout simplement mettre un frein au développement.

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, vous avez déposé avec d'autres élus socialistes, un amendement. Qu'en attendez-vous ?

Tout simplement que l'Etat prenne ses responsabilités. Il me parait indispensable que l'État prenne en charge la mise en place du haut-débit sur l'ensemble du territoire, donc partout où subsistent des zones d'ombre, dans la même logique que pour la téléphonie fixe, en l'incluant dans le service universel.

Aujourd'hui, les communes rurales sont confrontées au risque de pénurie de l'offre de soins sur leur territoire. Or un médecin a besoin de communiquer avec des confrères, des spécialistes hospitaliers. S'il n'a pas les outils nécessaires pour le faire rapidement comment peut-il travailler et soigner ? Selon moi, une des perspectives pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels en zone rurale c'est indéniablement ce service universel de communication qu'est l'Internet (…) Cet amendement propose que le coût de la généralisation du haut-débit puisse être pris en charge par l'augmentation de la redevance payée par l'ensemble des opérateurs de téléphonie et d'Internet.

Les différents procédés

Aujourd'hui, la technologie utilisée le plus couramment en France pour accéder au haut-débit est l'ADSL. Toutefois, il s'avère aussi que cette technologie ne passe pas partout et du coup, certaines communes de notre département se retrouvent en zone blanche. Autrement dit, elles sont privées de l'Internet à haut-débit. Pourtant, il existe des solutions alternatives telle que :

Le CPL : La technique CPL haut-débit permet de faire passer des données informatiques sur le réseau électrique, et ainsi étendre un réseau local existant ou partager un accès Internet existant via les prises électriques grâce à la mise en place de boîtiers spécifiques. Dans l'état actuel de la technique, les débits atteints sont compris entre 14 Mbit/s et 200 Mbit/s. Avantage : le réseau électrique devient support de communication sans nécessiter de travaux de câblage ou de travaux d'infrastructure WIFI.

Le WiMax : Le WiMAX est une technologie hertzienne de transmission de données à haut débit. Elle permet notamment de surfer sur Internet en haut débit, de téléphoner ou encore d'interconnecter des réseaux d'entreprises. Contrairement à l'ADSL ou une autre technologie filaire, le WiMAX utilise les ondes radio, tout comme vous utilisez déjà la radio avec votre téléphone portable. Le WiMax rend possible une utilisation à la fois sédentaire et nomade d'Internet haut-débit. D'un côté, les communes, les entreprises et les particuliers se connectent à Internet sans-fil à partir d'un poste fixe qui communique par ondes hertziennes via une antenne-relais appelée station de base. De l'autre, les internautes peuvent bénéficier d'une connexion rapide où qu'ils se trouvent à partir du moment où ils sont situés en zone couverte.

Le WiFi : Le WiFi est une technologie de transmission haut-Débit sans fil qui utilise les ondes radio. Le WiFi est un outil très pratique puisqu'il permet à un internaute de se connecter à Internet sans fil. Cette technologie facilite grandement la création de réseaux locaux entre plusieurs ordinateurs reliés sans fil à un seul et même modem-routeur. C'est sans doute la solution idéale pour partager une connexion ADSL avec tous les ordinateurs de votre domicile ou de votre bureau.

Dossier réalisé par Antoine Burbaud et Jean-Philippe Quinery